

## Compte-rendu du Conseil de l'UFR

### Des Sciences de Santé

Mercredi 20 Décembre 2023

**Présents** : Marc MAYNADIÉ, Victorin AHOSSI, Guillaume BELTRAMO, Christine BOCCANFUSO, Anaïs CARNET, Amandine CHIRADE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Geraud DUCOIN, Hassan EL KHSSIME, David ERIMUND, David GUILLER, Didier HONNART, Agnès JACQUIN, Eric LESNIEWSKA, Romane LARIVE, Anaïs LOUISET, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Romane PHILIPPOT, Lucie PORTERET, Alexia ROULAND, Maxime SAMSON,

**Via teams** : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Vanessa COTTET, Philippe FAGNONI, Marjolaine GEORGES, Héroïse HEULIN, Caroline HOUTMANN, Katia MAZALOVIC, Françoise TENENBAUM, Pierre VANDERMAESEN, Camille VERGNON, Maéva WENDREMAIRE,

**Excusés** : Florence BOUYER, Cyprien GUILLOT, Jean-Marie HEYDEL, Thomas MOUILLOT, Catherine VERGELY

**Absents** : Dimitri CHESNEAU, Claude-Henri CUNIT, Valentin DERANGERE, Laurence DUVILLARD, Hervé DEVILLIERS, Anaïs GOUTERON, Yamina KROUK, Marie-Catherine MORGANT, Maxence ROUILLAT, Angela STRATAN, Claire TINEL, Christine TOURNAY

**Procuration** : Philippe GUERIT à M. MAYNADIÉ

## Ordre du jour

I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 20 novembre 2023

II. INFORMATIONS GENERALES/TEXTES

- Compte-rendu des Assises Hospitalo-Universitaires
- R2C : le point sur les ECOS
- Modification des statuts de l'UFR suite aux commentaires du PAJ

III. FINANCES

IV. SCOLARITE

- Validation compte-rendu du comité pédagogique de **Maïeutique**
- Validation compte-rendu du comité pédagogique **d'Odontologie**
- Validation compte-rendu du comité pédagogique de **Pharmacie**
  - . Présentation du séminaire pédagogique organisé le 8/12/2023
- Compte-rendu du comité pédagogique de **Médecine**
  - . Validation Heures complémentaires Médecine Générale

V. QUESTIONS ETUDIANTS

VI. QUESTIONS DIVERSES

La séance en présentiel en salle R01 et en visioconférence par Teams est ouverte à 17h00 par le Professeur MAYNADIÉ DOYEN de l'UFR Santé.

Le Doyen ouvre la séance en informant les participants du décès du Professeur Martin, revient rapidement sur son brillant parcours, indique que les obsèques auront lieu vendredi 22 décembre à l'église de St Jeanne D'Arc et demande de faire une minute de silence pour lui rendre hommage.

Le Doyen informe également les participants de la **démission du Ministre de la Santé** ce jour.

### **I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 20.11/2023**

Le compte-rendu n'a pas été diffusé il n'y a donc pas d'approbation ce de dernier.

### **II. Informations générales / textes officiels**

#### **Textes officiels :**

**Arrêté du 21 novembre 2023** portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Université Numérique En Santé et Sport.fr (UNESS.fr) » NOR : ESRS2331674A

#### **Approbation des points suivants :**

- Les objectifs du groupement
- Liste des membres
- Adresse du siège du groupement
- Durée
- Régime comptable
- Régime actuellement applicable aux personnels propres
- Règles de responsabilité des membres entre eux et à l'égard des tiers
- Capital
- Répartition des voix

#### **Annexe : EXTRAITS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE**

**Accord-cadre du 3 juillet 2023** concernant le déploiement du télétravail dans les établissements du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
NOR : ESRH23185450

Titre Ier : Cadre et définition du télétravail (Articles 1 à 5)

Titre II : Conditions d'exercice en télétravail (Articles 6 à 8)

Titre III : Procédure d'accès au télétravail (Articles 9 à 12)

Titre IV : Encadrement et animation des équipes en télétravail (Articles 13 à 15)

Titre V : Prévention des risques liés au télétravail (Articles 16 à 18)

Titre VI : Droits syndicaux (Articles 19 à 20)

Titre VII : Dispositions finales (Articles 21 à 24)

Annexe (liste des établissements publics rattachés au MESR)

Publication Journal Officiel au 10/12/2023

**Arrêté du 30 novembre 2023** fixant pour l'année 2023 les taux de promotion dans les corps

des professeurs des universités-praticiens hospitaliers et des maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires (disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques) et des enseignants de médecine générale

NOR : ESRH2326127A

**Art. 1er.** – Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum d'avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2023 dans :

- les corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers
- des maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques
- des personnels enseignants des universités de médecine générale en application du décret du 1er septembre 2005 susvisé figurent dans les annexes au présent arrêté.

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1er septembre 2023.

**Publication :** Journal officiel de la République française

**Annexe :** Tableaux déterminant les taux applicables d'avancement par corps et grades.

**Proposition de loi** suite à la commission mixte paritaire qui a siégé le 7 décembre concernant la "proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels

**Art. 4** sur la permanence des soins

**Art. 5** sur les CESP

**Art. 5bis** qui précise que désormais "le nombre des étudiants admis dans chaque filière MMOP à l'issue de la première année des études de santé doit tenir compte (...) des besoins de santé du territoire en priorité, puis des capacités de formation" [en remplacement "des capacités de formation et des besoins de santé du territoire"]

**Art. 6bis :** participation au conseil de surveillance des hôpitaux des parlementaires élus dans la circonscription et d'une représentation de l'Assemblée nationale et du Sénat désignée par chaque assemblée"

**Art. 8ter :** Les HU sont affiliés pour la partie hospitalière de leur activité au régime de retraite complémentaire de l'article L921-2-1 du code de sécurité sociale.

**Art 9 :** exercice provisoire en santé

**Art 10bis :** parcours de consolidation

Ces dispositions seront insérées dans leurs codes respectifs prochainement après promulgation de la loi.

**Informations générales :**

Le Ministre a annoncé la création de 1000 postes pour les années à venir et parmi ces 1000 postes 200 seront créés pour la Médecine Générale.

**Compte-rendu des Assises Hospitalo-Universitaires :**

Ces assises se sont déroulées à Versailles et furent très intéressantes ; les 6 conférences organisatrices étaient présentes, et ont parlé d'une même voix, le maître mot étant : attractivité Hospitalo-Universitaire.

La place des CHU sur les territoires a été également abordée en précisant son rôle de pivot et de soutien en optant pour la création « d'antennes » avec des HU qui pourront être des MCU ou des professeurs associés mais tout reste à construire.

Le thème de la recherche a également été abordé : le Ministre a insisté qu'à la suite du discours du Président Macron l'Inserm reste le maître de cérémonie concernant la recherche.

Un topo sur les financements de la recherche a également été présenté, avec l'intervention du Directeur du CHU de Marseille qui a souhaité préciser qu'il faut aller chercher des financements à l'extérieur et non se reposer sur les financements avec des budgets globaux prévisionnels déjà définis.

En inter-bureau un tableau financier a été présenté :

Le déficit des CHU de France s'élève à 1,7 milliards d'euros ; plusieurs facteurs rentrent en compte comme le surcoût du cycle des activités de 2019, le coût de l'énergie etc... seul le CHU de Dijon reste bénéficiaire et celui Saint-Etienne devrait être à l'équilibre.

### **R2C : le point sur les ECOS :**

Le Doyen donne la parole à Maxime SAMSON afin de faire un point sur les ECOS :

M. Samson indique que les EDN de rattrapage auront lieu les 15 et 16 janvier 2024. 19 étudiants sont concernés. Ils repasseront leur examen sur la plateforme UNESS, cet examen de rattrapage leur permettra de valider leur connaissance de rang A pour continuer en 6<sup>ème</sup> année.

Le Doyen reprend la parole :

Concernant le bâtiment B2 tout est réglé. Le rééquipement du wifi est en cours et l'accélération des travaux est demandée avec la planification des interventions avec les sociétés habituelles sans passer par les procédures de mise en concurrence financière. Attente du retour de M. HELLEU. Tout doit être opérationnel avant le 12 mars 2024.

Concernant les enseignants : ils doivent réaliser leur qualification sur la plate-forme pour être examinateur. Une relance a été faite par mail afin de stimuler les inscriptions à la formation. Il est prévu également une séance globale commune participative à cette formation le 20 janvier matin pour être opérationnel.

Concernant les patients standardisés : Pas de patients standardisés. Nous allons faire appel à la troupe de comédiens avec qui nous avons déjà travaillé.

Concernant la gestion des HU il faut prévoir le déplacement de 15 HU à Besançon et 15 à LYON EST : Une certaine logistique sera à prévoir.

Actuellement nous sommes dans la phase de schéma très précis du planning afin de comptabiliser le besoin de Personnel BIATSS, le besoin de surveillance etc...

En conclusion la gestion reste compliquée mais reste en bonne voie.

M. Samson précise qu'après avoir échanger avec d'autres coordinateurs, on constate pour l'UFR Sciences de Santé de Dijon un bon entraînement pour les ECOS concernant les étudiants et un réel investissement de la part des enseignants.

Un Questionnaire de satisfaction pour les étudiants va être diffusé.

### **Modification des statuts de l'UFR suite aux commentaires du PAJ :**

Le Doyen propose la modification des statuts de l'UFR Santé afin d'intégrer la circonscription d'odontologie et le département de maïeutique.

Ce sont des textes classiques, le Doyen développe et précise les informations ci-après :

---

#### **Article 9 - Composition**

*L'UFR des Sciences de Santé est administrée par un conseil représentant les différentes catégories de personnels, d'usagers et de personnalités extérieures. Ce Conseil comporte au total 40 membres dont :*

- 32 membres élus,
- 8 personnalités extérieures.

*Les professeurs et personnels assimilés du collège A et les autres enseignants et assimilés du collège B sont répartis en trois circonscriptions : une circonscription Médecine, une circonscription Pharmacie, une circonscription Odontologie. La maïeutique faisant partie des disciplines médicales peut présenter des candidats dans les collèges Médecine.*

*Les usagers sont répartis en quatre circonscriptions : une circonscription Médecine, une circonscription Pharmacie, une circonscription Maïeutique et une circonscription Odontologie. Par ailleurs, en application de l'article D. 719-14 du code de l'Education, les étudiants suivant une formation paramédicale d'une durée minimum de trois années relevant de l'enseignement supérieur et intégrée à l'université sont électeurs dans les collèges des usagers.*

*Les 32 membres élus sont les suivants :*

- 20 enseignants,
- 10 étudiants,
- 2 personnels BIATSS.

*Les 20 enseignants se répartissent de la façon suivante :*

- 10 représentants du Collège A : professeurs et personnels assimilés, dont 6 pour la circonscription Médecine, 3 pour la circonscription Pharmacie et 1 pour la circonscription Odontologie.
- 9 représentants du Collège B : maîtres de conférences, autres enseignants et assimilés dont 5 pour la circonscription Médecine, 3 pour la circonscription Pharmacie et 1 pour la circonscription Odontologie
- 1 représentant du Collège P : personnels concourant à la formation pratique des étudiants de deuxième et troisième cycles des études médicales pour la circonscription Médecine.

*Les 10 étudiants se répartissent de la façon suivante :*

- 4 étudiants pour la circonscription Médecine
- 2 étudiants pour la circonscription Pharmacie
- 1 étudiant pour la circonscription Maïeutique
- 1 étudiant pour la circonscription Odontologie
- 1 étudiant représentant les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)
- 1 étudiant représentant les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

*Les 8 personnalités extérieures comprennent :*

- le Directeur Général du CHU de Dijon ou son représentant
- le Directeur de l'ARS ou son représentant
- le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins ou son représentant
- le Président de l'Ordre Régional des Pharmaciens ou son représentant
- 1 représentant du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant
- 1 représentant des praticiens hospitaliers pharmaciens
- 2 personnalités choisies pour leurs compétences. Une de celles-ci sera un personnel BIATSS désigné au sein d'un grand organisme de recherche.

*Sont invités de droit le Doyen et les vice-Doyens de l'UFR des Sciences de Santé, s'ils ne sont pas membres du Conseil, les responsables de départements ainsi que le Doyen ou le vice-Doyen de l'UFR des Sciences Médico-Pharmaceutiques de l'Université de Franche-Comté ou leur représentant et le responsable administratif. Ils siègent à titre consultatif.*

-----

Ensuite ce sont les textes classiques

Le doyen demande à l'assemblée s'il y a des commentaires ou des questions.

Les Statuts sont validés à l'unanimité.

*(Cf statuts en annexe)*

### **III. FINANCES**

6 points étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. **Avenant n°4 à la convention du 23/10/2019 entre l'U.Lorraine et l'uB relative au versement d'une partie des droits pédagogiques d'étudiants perçus par l'U.Lorraine vers l'uB en compensation des dépenses engagées :** modification des modalités financières et de la durée de la convention telles que définies respectivement aux article 3 et 5 de la convention initiale afin de correspondre à l'année universitaire 2022-2023.
2. **Avenant à la convention de partenariat SAYENS/uB – upgarde de deux microscopes :** le montant du reversement de SAYENS passe de 11 516€ à 11 217€.
3. **Convention FIR (Fonds d'Intervention Régional) ARS/uB :** Participation de l'ARS au financement des actions renforçant la communication et la promotion des métiers de

santé. 3 actions ciblées : Voies des talents (3 000€) / Journée des métiers (2 000€) / Outils de communication (2 520€). Soit un financement total de 7 520€.

4. **Tarifs 2024** : Reprographie – Location – Lipidomie – Cytométrie – Cellimap - Metabolicks-Derttech/Packtox-Anatomie. Recette : selon les tarifs.
5. **Convention de formation et de reversement** entre le **CIDFF 25** et le Département Universitaire de **Maïeutique** : dans le cadre de la formation sage-femme, madame Catherine PHILIPPE interviendra lors de 4 cours magistraux sur le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes, soit 6h eTD. Dépense : 6 x 42,86€ (+ charges) + éventuels frais pris en charge.
6. **Convention de formation Institut Agro/uB** : dans le cadre de la formation des sage-femmes, madame Nathalie DROYER interviendra dans l'unité d'enseignement santé publique à hauteur de 21h eTD à destination des MA4 et MA5 (Cours Magistraux et TD). Le montant de la dépense s'élèvera à 1 074€ net de taxe + éventuels frais pris en charge selon réglementation en vigueur.

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

#### IV. SCOLARITÉS

- **Pharmacie** : Il n'y a pas eu de comité pédagogique il n'y a donc pas de compte-rendu à valider.
- **Maïeutique** : validation du compte-rendu comité pédagogique du 14/11/2023

Le Doyen donne la parole à Madame BERTAUX CHARVOLIN qui expose les points ci-après développés lors du comité pédagogique :

Informations générales :

- Effectifs des étudiants 2023-2024, voies « passerelle » (diapos 4-6)
- Représentativité étudiant (diapos 7-12)
- Individualisation scolarité maïeutique (diapos 13-14)
- Actualités en maïeutique, réforme des études (diapos 15-23)

Points pédagogiques :

- MCC et calendrier des épreuves (diapos 24-32)
- Maquette des enseignements, réorganisation UE9 SHS (diapos 33-38)
- Répartition des UE optionnelles et recherche (diapos 39-44)
- Synthèse réunion du 05/10/23 avec les partenaires de terrains / stage (diapos 46 à 55)

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

*(Présentation disponible sur demande)*

Le Doyen remercie Mme BERTAUX CHARVOLIN pour sa présentation.

- **Odontologie** : validation du compte-rendu comité pédagogique du 06/12/2023

Le Doyen donne la parole à M. AHOSSI qui expose les points ci-après développés lors du comité pédagogique :

### **I. Organisation de la Clinique 2024 :**

a) Rappels locaux Le service d'odontologie va s'agrandir et fonctionner sur deux sites à la rentrée 2024 :

- Odonto 1 = service historique (Hall C, l'actuel service)
- Odonto 2 = le bâtiment où se trouvait l'école des sages-femmes (qui sera le bâtiment temporaire).

Dix fauteuils supplémentaires seront mis dans ce deuxième lieu (Odonto 2), et les fauteuils actuels du service continueront de fonctionner.

b) Choix du type de binôme et répartition des vacances/sites :

Les étudiants doivent faire 5 vacances par semaine.

La solution serait de rester sur des binômes 4/4 avec 1 vacation d'urgence, 3 vacances d'omnipratique et 1 vacation en observation (dans le service habituel, pour aller en pédo, en ODF, en chirurgie un peu avancée, ...). Le but est que les étudiants de 4ème année puissent voir le maximum de choses.

Dispositions des fauteuils :

- 9 fauteuils sur le site actuel (odonto 1, Hall C)
- 10 fauteuils sur le site temporaire (odonto 2, ex école sages-femmes)

Choix des binômes : Binômes 4/4 avec une possibilité de tutorat en plus par les 6ème années (en plus des encadrants). Plus de facilités à mettre en place, besoin en encadrement moins grand, libère des fauteuils pour les 6ème années.

Choix de l'emplacement des urgences : Urgences en odonto 2 (sauf brancards avec urgences en Odonto 1) et activité des seniors en odonto 1. Ce qui fait pour les étudiants 3 vacances actives, 1 vacation urgences et 1 vacation d'observation. La vacation urgences sera assurée par des 4ème années et aussi des 6ème années. Importance de bien fléché le parcours des patients pour le type d'urgences et que le personnel puisse orienter comme il faut en fonction de l'urgence qui se présente (demander si c'est un patient sur brancard ou non notamment).

c) Encadrement :

Fonctionnement demandé par le Ministère : 1 hospitalo-universitaire pour 12 étudiants donc 6 fauteuils. L'encadrant de fait pas d'activité au fauteuil, il n'est là que pour encadrer. L'encadrement se fera par les praticiens hospitaliers du service à hauteur d'une demie journée par semaine minimum et des praticiens libéraux déjà investis dans la formation initiale. M. AHOSSI est toujours en attente du statut de recrutement de ces praticiens libéraux et des contraintes associées (renouvellement des contrats qui ne seront pas pérennes dans le temps, les congés, etc.), il donnera un retour quand cela sera acté avec le CHU.

d) Organisation de la rentrée 2024 :

1. Journée de présentation :

M. AHOSSI indique que dans les habitudes du service, une journée d'accueil est toujours prévue afin de donner toutes les informations aux étudiants, sur l'organisation du service et de donner les bonnes directions à prendre. Beaucoup d'informations sont données sur la journée (comportement, tenue travail, entretien, horaires, AES, radio protection, ...). Cette journée se fera le 9 septembre 2024 (obligatoire) pour la promotion qui arrivera en 4ème année. Les premiers RDV/soins seront à partir du 10 septembre 2024.

2. Livret clinique :

Livret : Création groupe de travail commun Université/CHU pour créer le livret dès la rentrée de janvier.

Evaluation : Faire un carnet et affiner par année ce qui est attendu et noter quotidiennement. Détailler par catégorie ce qui est attendu d'un 4ème et lister les actes/soins en rapport.

## II. Informations diverses

a. Campagne M'T'Dents :

Six étudiantes ont participé à la campagne M'T'dents dans le cadre de leur UE optionnelle (sensibilisation dans les écoles) et sont passées à la télévision et radio (et réseaux). L'opération s'est très bien passée. L'idée est d'augmenter le nombre de binômes pour l'année prochaine (3 binômes cette année).

b. Statuts UFR :

La création de l'odontologie à l'UFR Sciences de Santé nécessite le changement des statuts de l'UFR pour la création officielle de la filière. Il y a eu des modifications récentes suite au retour du PAJ (service juridique de l'Université) pour que cela passe au conseil de l'UFR le 20 décembre 2023. Ces statuts sont les bases juridiques de la filière au sein de l'UFR, et au sein de l'Université.

c. Convention Tripartite :

Convention tripartite Dijon, Besançon et Nancy signée et validée au CA de l'uB du 23 novembre. Elle a été transmise aux différentes parties. Une visite des enseignants de Nancy va être programmée dans les locaux d'Odontologie de Dijon. Visite de Mme HOUTMANN à l'UFR de Clermont-Ferrand le 21/12/2023 pour entretenir les relations avec eux, qui sont très bienveillants. Il y a aussi des échanges avec l'UFR de Brest et sa nouvelle Doyenne (Sylvie BOISRAMÉ).

d. Parcours MASTER recherche :

La filière a besoin de demander l'intégration de l'Odontologie dans la fiche filière du Master Santé, afin que les étudiants qui suivent ce master en parallèle puissent le valider lors de leur formation initiale. Une proposition des UE qualifiants dans la formation initiale d'Odontologie a été faite pour avoir des crédits à valider (48 ECTS). Cette proposition se trouve en annexe 1 de ce compte-rendu.

e. Questionnements divers :

Un objectif pour la 6ème année serait de supprimer un maximum de cours lors de cette année de formation, et mettre les quelques cours sous forme de séminaires, sans forcément de notes/examens. Cela serait plutôt axé sur la préparation de la thèse et

de l'exercice pratique que les étudiants vont connaître l'année suivante. Proposer des thématiques précises et pratiques (ergonomie, facturation, préparation à la thèse, etc.).

ANNEXE 1 : proposition de prise en compte de l'Odontologie pour Master Recherche et Santé

Inclure l'odontologie dans la fiche filière Master Recherche.

Liste des UE à prendre en compte pour la validation du master recherche (48 ECTS). Les UE, dans l'idéal, doivent être compensables entre elles par année.

DFGOS2 :

- UE 1a et b : Organisation structuro-fonctionnelle de la tête 6 ECTS
- UE 3 : Génétique 1 ECTS
- UE 4 : Santé publique – prophylaxie 2 ECTS
- UE 5 : Physiologie, pathologies générales et pratique odontologique 3 ECTS
- UE 6 : Bases fondamentales de l'environnement infectieux 5 ECTS

Total : 17 ECTS

DFGOS3 :

- UE 1 : Agents pathogènes et infections 4 ECTS
- UE 3 : Alimentation et nutrition 3 ECTS
- UE 6 : Usage des techniques numériques et méthodologies de la recherche 4 ECTS
- UE 7 : Biophysiques et techniques radiologiques 2 ECTS • UE 8a et b Anglais 2 ECTS
- UE 9 : Pathologies générales et pratique odontologique 2 ECTS

Total : 17 ECTS D

FASO1 :

- UE 2 : Médecine et chirurgie buccales, pharmacologie, anesthésiologie et réanimation 2 ECTS
- UE4 : Examens complémentaires 3 ECTS
- UE 6 : usage des techniques numériques, initiation à la recherche et communication dans la relation de soins Anglais 3 ECTS
- UE 8 : Santé publique, éthique et déontologie, Maitrise du risque infectieux, 3 ECTS
- UE 9 : Pathologies générales et pratique odontologique – immunologie clinique 3 ECTS

Total : 14 ECTS

TOTAL 48 ECTS

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Le Doyen remercie M. AHOSSI pour sa présentation.

- **Pharmacie** : présentation du Séminaire Pédagogique organisé le 08/12/2023

Le Doyen donne la parole à M. LESNIEWSKA afin de présenter le séminaire pédagogique qui s'est déroulé le 8 décembre dernier au CORTEX avec la participation du Pr Pablo ORTEGA, des Enseignantes de Maïeutique et des Responsables administratives de l'UFR.

Le sujet du séminaire était la réussite dans le cadre des études de Santé où les déterminants de la réussite des étudiants à l'Université ont été définis comme les conditions d'entrée, l'environnement social, la motivation et l'engagement étudiant. Des ateliers de travail en groupe se sont déroulés en seconde partie de la journée.

La conclusion de cette journée se résume en quatre thèmes concernant les demandes :

- Institution :
  - . Rénovation des locaux
  - . Emploi du temps
  - . Service aux étudiants, tutorat
  - . CM obligatoire en PH2
  
- Responsable formation :
  - . Interroger les étudiants
  - . Définir les attentes
  - . Approche par compétence
  - . Objectif → Méthode → Evolution
  - . Information
  
- Enseignant :
  - . CM en début de semestre
  - . Comprendre, intérêts, objectifs
  - . Diffusion des sujets d'examen
  - . Stratégie de traitement de l'information
  - . 2 et 3 CC de 20-30 minutes pour 2 heures
  - . 1 examen/UE
  
- Etudiant :
  - . Accepter les contraintes
  - . Méthodologie
  - . Stratégie de traitement de l'information
  - . Engagement comportemental

La journée fut très productive et les retours ont été très positifs.

Le Doyen remercie M. LESNIEWSKA pour son intervention.

- **Médecine** : validation compte-rendu comité pédagogique Médecine du 6/12/2023

Le Doyen reprend la parole afin d'exposer les points développés lors du dernier comité pédagogique de Médecine :

*(Cf compte-rendu en annexe)*

1. Organisation ECOS
2. Formation au handicap
3. Licence de formation aux métiers de la recherche médicale
4. Présentation du nouveau Tudem
5. DMG : Heures complémentaires et dossiers d'agrément.

Le sujet concernant les heures complémentaires est à nouveau développé : Mme MAZALOVIC dispose de 500 heures par an pour financer les tuteurs, mais l'augmentation des étudiants fait que les besoins sont 3 fois supérieurs.

Le Doyen informe qu'il fera la demande au DOM en espérant obtenir satisfaction si cela n'est pas le cas l'option d'une prise en charge par nos finances propres sera étudiée.

6. Questions diverses : situation de l'IMFK de Nevers

7. Questions des étudiants :

Le sujet des stages en périphérie pour les 6<sup>ème</sup> année est à nouveau abordé, les étudiants souhaitent apporter la modification suivante :

**Il faut lire : Les étudiants vont faire un choix individuel dans le pool de stages restants après le choix des MM1 et des MM2. Cela est possible au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> stage des MM3. Les étudiants devront informer la scolarité.**

V. Questions des étudiants :

Pas de questions

VI. Questions diverses :

Le Pr ORTEGA souhaite connaître la règle à respecter au sein de l'Université de Bourgogne concernant le port du couvre-chef (les oreilles doivent être dégagées).

La demande du texte précis va être faite afin de pouvoir informer les étudiants en début d'épreuve de la règle en vigueur.

Pour terminer, le Doyen reprend la parole afin d'informer les participants qu'une formation est proposée sur l'apprentissage de la langue des signes par l'Association « La boîte à signes ».

Les représentants des étudiants vont se renseigner afin d'en reparler lors d'un prochain conseil. »

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19h00.